

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné(e), Cudoric PAJOT, Maire de la commune de Bruay-la-Buissière, atteste que l’avis informant le public de la mise à disposition du recueil des délibérations du Conseil communautaire en date du 31 mai 2022 de la Communauté d’agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a fait l’objet d’un affichage en mairie, à compter du 07/06/2022 pour une durée de deux mois.

Fait à Bruay-la-Buissière
Le 07/06/2022

Le Maire,





Béthune, le - 3 JUIN 2022

Le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

à *Mesdames, Messieurs les Maires*

*Direction de l'Administration Générale
et des Affaires Juridiques*

Service administration générale

Affaire suivie par Sylvie Covez

Tél : 03.21.61.50.00 – Poste 1164

administration.generale@bethunebruay.fr

Objet : *Recueil des délibérations du Conseil communautaire
en date du 31 mai 2022*

Mesdames, Messieurs les Maires,

Conformément aux dispositions des articles L 5211-47 et R 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour affichage, l'information relative à la mise à disposition du public du recueil des délibérations du Conseil communautaire en date du 31 mai 2022 de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et le certificat d'affichage que vous voudrez bien retourner par mail au service de l'Administration Générale, dûment complété et signé (administration.generale@bethunebruay.fr).

Suivant ces mêmes dispositions, « ces recueils sont mis à disposition du public au siège de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Le public est informé, dans les vingt-quatre heures, que les recueils sont mis à sa disposition, par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel des communes concernées ».

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



La Conseillère déléguée,

Danielle MANNESIEZ

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres C.S. 40548 62411 BETHUNE Cedex

Tel : 03 21 61 50 00 | Fax : 03 21 61 35 48 | contact@bethunebruay.fr | www.bethunebruay.fr





La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

composée des communes de ALLOUAGNE, AMES, AMETTES, ANNEQUIN, ANNEZIN, AUCHEL, AUCHY-AU-BOIS, AUCHY-LES-MINES, BAJUS, BARLIN, BETHUNE, BEUGIN, BEUVRY, BILLY-BERCLAU, BLESSY, BOURECQ, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, BURBURE, BUSNES, CALONNE-RICOUART, CALONNE-SUR-LA-LYS, CAMBLAIN-CHATELAIN, CAMBRIN, CAUCHY-A-LA-TOUR, CAUCOURT, CHOCQUES, CUINCHY, DIEVAL, DIVION, DOUVVIN, DROUVIN-LE-MARAIS, ECQUEDECQUES, ESSARS, ESTREE-BLANCHE, ESTREE-CAUCHY, FERFAY, FESTUBERT, FOUQUEREUIL, FOUQUIÈRES-LES-BETHUNE, FRESNICOURT-LE-DOLMEN, GAUCHIN-LE-GAL, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, GONNEHEM, GOSNAY, GUARBECQUE, HAILLICOURT, HAINES, HAM-EN-ARTOIS, HERMIN, HERSIN-COUPIGNY, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, HINGES, HOUCHIN, HOUDAIN, ISBERGUES, LA COMTE, LA COUTURE, LABEUVRIÈRE, LABOURSE, LAMBRES, LAPUGNOY, LESPESES, LIÈRES, LIÈTTRES, LIGNY LES AIRE, LILLERS, LINGHEM, LOCON, LORGIES, LOZINGHEM, MAISNIL-LES-RUITZ, MARLES-LES-MINES, MAZINGHEM, MONT-BERNANCHON, NEUVE-CHAPELLE, NOEUX-LES-MINES, NORRENT-FONTES, NOYELLES-LES-VERMELLES, OBLINGHEM, OURTON, QUERNES, REBREUVE-RANCHICOURT, RELY, RICHEBOURG, ROBECQ, ROMBLY, RUITZ, SAINT-FLOUIS, SAINT-HILAIRE-COTTES, SAINT-VENANT, SAILLY-LABOURSE, VAUDRICOURT, VENDIN-LES-BETHUNE, VERMELLES, VERQUIGNEUL, VERQUIN, VIEILLE-CHAPELLE, VIOLAINES, WESTREHEM, WITTERNESSE.

INFORME LE PUBLIC QUE :

- ❖ LE RECUEIL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN
DATE DU 31 mai 2022

de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane est mis à sa disposition à :

L'Hôtel Communautaire
Service de l'Administration Générale
3^{ème} étage
100 Avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE